

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mardi 24 septembre 2024
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 9 <u>Votants</u> : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 septembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST par Monsieur Franck BRETEAU</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Nathalie CAUWET, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/09/2024 et publication le 26/09/2024	

Délibération n° DE_43_2024

Objet :

BP 2024 Commune -DM 5-2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-027-2020 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal à M. le Maire ;
- Vu la délibération d'approbation du budget primitif 2024 de la Commune n° DE-21-2024 du 2 avril 2024 ;
- Considérant les crédits inscrits en dépenses d'investissement à l'opération n° 220 – aménagement des locaux commerciaux et les travaux réalisés ;
- Considérant la délibération n° DE-XX-2024 du 24/09/2024 d'admission en non-valeur pour un montant de titres de 140 € et l'absence de crédit inscrit au compte 6541 – créances admises en non-valeur ;
- Considérant qu'il convient d'effectuer des virements de crédits ;

DÉCIDE

- De procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

60632	Fournitures de petit équipement	-124.00	
		0	
681	Dotations amortissement et provisions Charges de fonctionnement	-16.00	
6541	Créances admises en non-valeur	140.00	

TOTAL :

0.00

0.00

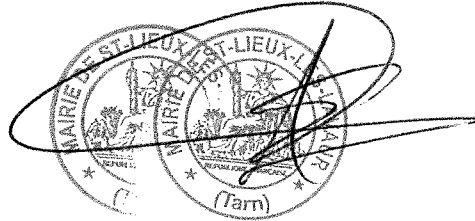
INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

Opération 223 Compte 212	Aménagement terrain de sport Agencements et aménagements de terrains	- 37 000.00	
Opération 222 Compte 2135	Aménagement des espaces verts « En Paris » Installation générales, agencements	- 5 000.00	
Opération 196 Compte 231	Rénovation bâtiments communaux - nouvelle mairie Immobilisations corporelles en cours	- 1 000.00	
Opération 220 Compte 2135	Aménagement locaux commerciaux Installations générales, agencements	43 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

- D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Francis BACCHIN